Compte rendu de l'Instance de Proximité Champagne-Ardenne du 11/09/2005

Présents pour les représentants de proximité :
Teddy CARUEL - Régis ENGRAND - Stéphanie GÉRARD - Céline LANG

Présents pour la direction :
Fanny KLIPFEL, Directrice Régionale - France 3 Grand Est
Catherine VINEAU-PATOUT, Directrice des Ressources Humaines - France 3 Grand Est
Fabien GATINOIS, Responsable de Centre Technique - France 3 Champagne-Ardenne
Matthieu MERCIER, Rédacteur en Chef - France 3 Champagne-Ardenne
Sylvain SAINT PAUL, Responsable Immobilier et Moyens Généraux - France 3 Champagne-Ardenne

1. Point emploi : Quand seront mis en consultation les postes de JRI, OPS, RCA ? Qu'en est-il des postes de Monteurs, Éclairagiste ?

Réponse de la direction :
Pour le poste de JRI le process de validation de la demande de publication suit son cours, nous souhaitons publier un poste de rédacteur.

Le poste d'OPS n'est pas encore vacant, il le sera le 19 septembre. Dans l'attente il est pourvu par du personnel non permanent.

Le poste de RCA, la campagne est en cours de création et il sera publié semaine prochaine.

Concernant les postes de monteurs, un poste sera publié mais nous allons d'abord procéder à un détachement en interne (demande possible de mobilité).

Le poste d'éclairagiste est pourvu par du personnel non permanent car il ne constitue pas un besoin à temps plein.

Vos élu.e.s alertent la direction quant à la transformation du poste de JRI en rédacteur(trice), sur la charge de travail et le sentiment de lourdeur que subissent les JRI.
La direction justifie son choix en analysant les planifications de CDD, où l'on constate plus de besoin de rédacteur(trice)s que de JRI.
Il y a de plus un manque de présentateurs, surtout pour les week-ends. Ce manque pourrait être réduit avec un poste de rédacteur(trice)

Vos élu.e.s déplorent le non-remplacement du poste d'éclairagiste. La direction justifie son choix en mettant en avant la sous-activité du poste.
Ce poste ne sera pas non plus transformé en technicien de plateau ou en deuxième poste d'OPV (toujours par manque d'activité).

2. Point UCC : seront-elles supprimées ? Si oui avec quelles conséquences ? Avec la fin de l'accord UCC au 31 décembre 2025, la direction a-t-elle anticipé la réservation de réalisateurs pour la fabrication de toutes les émissions hors JT (7MA, Notif et Dim Pol) à partir du 1er janvier 2026 ?

Réponse de la direction :
La négociation de l'accord UCC est planifiée dès la rentrée, nous en saurons plus à l'issue des échanges avec les OS.

Aucune anticipation n'est donc d'actualité pour le moment. L'enjeu est pourtant de taille et vos élu.e.s ont bien souligné l'importance des UCC pour le bon fonctionnement de la station.
Si celles-ci disparaissent, cela risque de bouleverser le planning et l'activité et de mettre la planification dans une situation très délicate…
Vos élu.e.s ne croient pas à ce scénario qui mettrait toutes les stations du réseau en grande difficulté, et surtout, coûterait énormément d'argent à la direction qui serait dans l'obligation de pallier à toutes les activités que permettent les UCC à l'heure actuelle.
Il paraît très probable que l'accord UCC sera prorogé jusqu'à la fin de la négociation du futur accord collectif.

Vos élus ont également rappelé à la direction qu'il n'est pas acceptable (et même inadmissible) de demander à un monteur de réaliser un module web de façon autonome alors que cette personne n'a pas l'UCC « Conception de contenus Multimédia ».
La direction de France 3 Grand Est semble de plus en plus encline à valider des pratiques qui se révèlent totalement hors cadre de l'accord collectif et de ses avenants.
Nous en avons eu la démonstration très récemment suite à la décision de ne plus avoir recours à un graphiste le dimanche.
Il avait en effet été évoqué la possibilité de faire faire le travail d'infographie aux journalistes ou aux vidéos, hors de toute pratique conventionnée dans notre entreprise, ce qui était également inacceptable et inadmissible.

Concernant cette décision, la direction a expliqué que la procédure de validation d'une UCC se faisait exclusivement en passant devant un jury, alors que ce n'était pas le cas il y a quelques années.
Il n'est ainsi pas possible de faire valider une UCC « Infographie » pour les techniciens vidéos volontaires auprès de la DRH réseau car tous les jurys de validation UCC sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.
Les choses pourraient évoluer après les premières réunions de négociations de l'accord UCC prévues le 20 octobre 2025.

La direction estime que la fabrication des cartes, avec le logiciel Prisme, ne relève pas d'une compétence de graphiste. **Sur la base du volontariat**, les vidéos pourront faire les cartes **UNIQUEMENT** le dimanche.
Il faudra également anticiper au maximum la fabrication des infographies du dimanche dès le samedi.
Nous resterons donc en mode dégradé les dimanches tant que les réunions concernant les UCC n'auront pas eu lieu.

Vos élu.e.s déplorent la disparition des graphistes le dimanche, au détriment de la qualité de l'antenne. Cela a créé beaucoup de tensions entre différents services.
Vos élu.e.s ont également rappelé à la direction que les 3 graphistes étaient tout à fait disposés à reprendre les jours de travail du 4e graphiste parti en retraite, ce qui rend cette décision incompréhensible hormis d'un point de vue comptable… Ceci en dit long sur la vision de notre direction de ce qu'est la qualité de notre antenne et le respect de nos téléspectateurs…
Vos élu.e.s ont alerté la direction que cette décision amène à un travail de qualité empêchée, facteur de risque psychosocial reconnu.

3. Depuis le déménagement de l'Université France TV, il est désormais très difficile de trouver un hôtel qui ne dépasse pas le forfait remboursé. Est-ce que des dérogations seront accordées par la direction ?

Réponse de la direction :
Les demandes seront étudiées au cas par cas. Les salariés doivent élargir leurs recherches dans un rayon plus étendu autour du nouveau site de l'UFTV.

Vos élu.e.s ont alerté la direction sur le fait que la liste de logements disponibles sur mon kiosque n'était plus à jour. Malgré l'anticipation demandée aux salariés, beaucoup de logements dépassent largement le forfait (!).
Pour les demandes de dérogation, il faut envoyer un mail à votre RH (ici madame PATOUT), et il faut joindre la réponse dans CONCUR.
À noter qu'il est maintenant possible de déclarer la taxe de séjour hôtelière dans CONCUR, cela permet de ventiler les frais pour le découché.

4. Est-il possible d'acheter un vélo qui permettra à la fois de partir en reportage (web ou TV) et de faciliter les tournages, notamment quand se fait sentir le besoin de travelling ?

Réponse de la direction :
Il y a des questions de sécurité à appréhender, la demande peut être étudiée en fonction des situations nécessitant de faciliter les tournages en faisant appel à de la location.
La direction rappelle qu'il est interdit d'utiliser son propre vélo pour des tournages, la note concernant cette interdiction sera à nouveau diffusée.

La direction nous a répondu que l'achat d'un vélo n'était pas envisageable, les expériences faites dans d'autres stations montrent un usage trop rare pour que l'investissement en vaille la peine.
Vos élus maintiennent que l'acquisition de ce mode de transport doux, à des fins de déplacement et de tournage permettrait d'élargir nos possibilités : possibilité pour les rédacteurs web de partir en reportage avec le vélo, possibilité pour tous de prendre le vélo pour des tournages où la conduite d'un véhicule est compliquée ou le stationnement difficile (manif, gros événements, suivi de sportifs etc.).
Vos élus prennent acte de la possibilité de louer un vélo quand c'est nécessaire, et vous invitent à en faire la demande au besoin, d'autant que, comme le rappelle la direction, **il est formellement interdit d'utiliser son vélo pour partir en reportage.**

5. Comment faciliter les échanges avec France Bleu dans le cadre de la fabrication des éléments visuels pour la matinale ? Souvent, les monteurs montent à l'aveugle des éléments d'illustration, en n'ayant aucune idée de l'information qui va être donnée sur ce support.

Réponse de la direction :
Une réunion avec l'équipe d'ICI Champagne-Ardenne est organisée la semaine prochaine par le rédacteur en chef, pour mettre en place un process pour améliorer la commande via un seul mail avec toutes les précisions nécessaires.

Vos élu.e.s mettent en avant les risque de « Fake News » quand le OFF ne correspond pas du tout au thème abordé (ex : fermeture des bureaux de poste avec des illustrations de livreurs UPS…) ainsi qu'à la frustration que peuvent ressentir les monteurs.
Pour faciliter le travail des docs et des monteurs, il faut donc que les informations soient très claires et très précises.

6. Les équipes ont de nouveau rencontré des difficultés pour réserver un hôtel pendant le Cabaret Vert et le festival des marionnettes. Est-il possible de mieux anticiper cette réservation (un an en avance) ? Pourquoi n'y a-t-il pas de chargée de production pour s'en charger ? (Il s'agit à chaque fois de laisser une empreinte bancaire)

Réponse de la direction :
Il est envisagé pour l'année prochaine d'effectuer une réservation groupée au nom de FTV via le service UOA avec paiement individuel une fois sur place, afin d'éviter aux salariés qui n'ont pas la carte corporate de devoir laisser une empreinte bancaire.

Vos élu.e.s ont fait valoir qu'il était incompréhensible que des réservations n'aient pas été anticipées ces dernières années sur ce genre d'évènements (le problème s'est de nouveau présenté pour le festival mondial des théâtres de marionnettes actuellement en cours).
La proposition de la direction de faire la réservation via le service UOA est tout à fait recevable, mais vos élu.e.s ont insisté sur le fait que **cette demande devait émaner de l'encadrement (technique ou éditorial), dès que les dates d'un évènement sont connues !**
Vos élu.e.s ont également fait remarquer que pour un festival comme le Cabaret Vert il ne faut pas hésiter à réserver plus de chambres que de besoin, et d'annuler celles qui sont en trop dès que le dispositif est validé de notre côté. Les hôteliers concernés ne seront pas lésés car ils arriveront toujours à vendre leurs chambres en dernière minute.

7. Avec l'arrivée de nombreux stagiaires de seconde sur les mêmes périodes, comment pourrait-on organiser leur emploi du temps de façon qu'ils n'assistent pas tous en même temps aux mêmes activités dans la station et en tournage ?

Réponse de la direction :
Le nombre de stagiaires de seconde a été porté à 4 par semaine pour l'ensemble de la station compte tenu des nombreuses demandes. Nous allons nous astreindre à les limiter à deux par semaine. Il appartient au tuteur d'organiser la semaine afin de ne pas encombrer les salles de montage.

Les élu.e.s partagent l'avis de décision de la direction de limiter le nombre de stagiaires à deux par semaine.
Il devenait compliqué (surtout au mois de juin) de gérer autant de stagiaires et la qualité de ce qu'on pouvait leur apporter s'en trouvait dégradée.

8. Point appel d'offre maquillage.

Réponse de la direction :
L'appel d'offre pour les prestations externes de maquillage doit couvrir l'ensemble du Réseau Régional afin de se mettre en conformité de la commande publique pour toute prestation maquillage régulière ou occasionnelle. Nous n'avons pas plus d'information à ce stade.
Le mail transmis par les présentateurs a été transmis à la direction du réseau France 3.

Vos élu.e.s ont insisté sur les qualités humaines et professionnelles ainsi que l'investissement personnel (et financier) de nos maquilleurs actuels.
Tous les salariés de la station sont inquiets pour leur avenir.
Leur présence au sein de nos locaux va bien plus loin qu'une relation uniquement avec les présentateurs et chroniqueurs.
Vos élu.e.s ont fait valoir que cette logique d'appel d'offre pour se mettre en conformité avec la commande publique semblait discutable, d'autant que nous n'avons aucune analyse financière qui pourrait nous dire si ce système est plus rentable que d'avoir un service de maquillage recruté en CDI.

De plus, la durée des marchés attribués représente une charge de travail et une charge mentale très importante pour les salariés FTV qui ont la responsabilité de ces dossiers, de même que pour les salariés des entreprises extérieures concernées.

Les présentateurs ont adressé cette lettre de soutien à la direction :

« Matthieu, Fabien, Fanny,

Nous, les présentateurs de France 3 Champagne-Ardenne, nous joignons à l'inquiétude des maquilleurs quant à l'appel d'offre en cours pour renouveler ou non leur contrat.

Depuis plus de 10 ans, Nicolas Fournelle et Kelly Pascanet réalisent un travail plus que reconnu par l'ensemble de la rédaction. Leurs compétences et leur dévouement, au quotidien, ne sont plus à prouver.

Les présentateurs de France 3 Champagne-Ardenne peinent aujourd'hui à s'imaginer travailler avec d'autres maquilleurs qu'eux. Ils souhaitent attirer votre attention sur l'importance de ce poste clé mais aussi sur l'inquiétude qui plane alors qu'aucune garantie ne peut leur être apportée quant au renouvellement de leurs heures de travail dans la rédaction de Reims.

Avec tout notre soutien »

Vos élu.e.s espèrent que la direction parisienne entendra la demande locale et ne suivra pas uniquement une logique comptable dans l'attribution du marché à l'entreprise qui sera en charge du maquillage.

9. Bilan absentéisme

Réponse de la direction :

À fin juin 2025, le taux moyen d'absentéisme de l'antenne de CHAMPAGNE-ARDENNE est de 4,23% soit en hausse de 1,51pt par rapport à fin juin 2024 (2,71%).
La gravité des absences (nombre de jours moyens par collaborateur de janvier à décembre) est en hausse de 5,5 j. par rapport à fin juin 2024 soit 15,44 jours d'absence moyen par salarié (contre 9,9 jours)
Le nombre d'absences en moyenne par salarié (taux de fréquence) est en hausse comparé à 2024 et se situe à 1,07 absence en 2025 (0,7 à fin juin 2024)
Le taux moyen des absences de courte durée est de 0,22% mais celle-ci représentent 42,55% des absences.
Au sein de la direction Exploitation Reims, 44,44% des arrêts le sont pour une durée de 3 jours et moins.
Avec un taux d'absentéisme moyen de 22,28% la direction Antenne et Contenus a le taux le plus élevé.
Les salariés en ALD ont un suivi individuel de la part de la RH.
Un focus est fait chaque mois par le service RH sur les absences de courtes durées pour identifier des situations qui pourraient se répéter mensuellement afin d'avoir un échange avec le ou la salariée concernée et identifier des actions à mettre en place.

Question orale sur la sécurité des équipes de reportage :

La nouvelle étant relativement fraîche, cette question sur la sécurité des équipes de reportage a été posée à l'oral.
Dans le nouveau schéma national des violences urbaines, un document édité par le ministère de l'intérieur à destination des forces de l'ordre, il est précisé que dans le cadre de violences urbaines, qui diffèrent de situations de maintien de l'ordre :
"la prise en compte du statut des journalistes, telle que consacrée par le schéma national du maintien de l'ordre, ne trouve pas à s'appliquer dans un contexte de violences urbaines".

Autrement dit, les équipes de reportage ne sont plus protégés par les forces de l'ordre dans ce contexte-là.

Trois questions :

1. Quelles sont les consignes de tournage face à ce nouvel état de fait ?
2. Dans quelle mesure est-il possible pour un journaliste ou un technicien de refuser de couvrir les violences urbaines ?
3. Est-il possible de renforcer les formations “Savoir se protéger et gérer les agressions en reportage” pour les salariés concernés ?

La direction nous apprend que cette mesure dictée par le ministère de l’intérieur pourrait être modifiée dans les semaines qui viennent. Elle confirme que le sujet est pris très au sérieux par la direction centrale mais qu’aucun contact n’a été pris entre la direction de l’info à France tv et le ministère de l’intérieur. Elle confirme l’émoi bien légitime que ce nouveau schéma soulève au niveau national.
Au niveau local, la direction rappelle que la sécurité des salariés doit primer sur toute autre, et qu’il est possible de dire « J’ai peur, je ne souhaite pas y aller », quand c’est le cas. Un agent de protection et de sécurité sera déployé dans la mesure du possible, sachant qu’« ils sont peu nombreux dans la région », nous explique le responsable IMG.
La directrice des ressources humaines nous précise qu’elle fera le maximum pour que les salariés concernés aient accès à la formation « Savoir se protéger et gérer les agressions en reportage”.

Vos élu.e.s restent malgré tout dans l’expectative sur ce sujet : quels sont les nouveaux réflexes professionnels à adopter, puisque se réfugier derrière les forces de l’ordre en cas de débordement n’est plus une option ? Doit-on être visibles, ou discrets ? Doit-on signaler notre présence aux forces de l’ordre en arrivant sur le terrain comme c'est la coutume ? Vos élu.e.s souhaiteraient avoir des consignes précises sur ces questions de sécurité.

Vos élu.e.s se tiennent à votre disposition pour toutes questions concernant cette réunion.
La prochaine instance de proximité se tiendra le 13 octobre 2025.
Vous pouvez nous faire remonter les points que vous souhaiteriez voir aborder.

Vos représentant.e.s de proximité